

Famille : \_\_\_\_\_

# **Charte d'utilisation du Réseau Informatique et d'Internet**

*(Annexe du Règlement Intérieur de l'école privée de Beaulieu)*

## **Généralités**

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique et éducatif.

Tous les élèves inscrits peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement après acceptation de cette charte. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

L'établissement s'engage à préparer les élèves, les conseiller et les assister dans leur utilisation des services demandés.

L'élève s'engage à respecter la législation en vigueur et l'établissement est tenu d'en faire cesser toute violation.

Les administrations de réseaux peuvent pour des raisons techniques mais aussi juridiques être amenés à analyser et contrôler l'utilisation des services. Ils se réservent, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système. L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs et de vérifier que l'utilisation des services restent conformes aux objectifs pédagogiques.

L'établissement s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.

L'élève s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services et notamment à ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.

L'utilisateur s'engage à effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux.

## **Accès aux ressources informatiques**

Droits	Devoirs
Chaque élève dispose d'un espace personnel de stockage d'informations dans lequel il pourra importer des travaux effectués à l'extérieur de l'établissement ou récupérer ses productions scolaires en s'adressant à son enseignant.  Il peut se voir attribuer un compte individuel avec un mot de passe qui lui permet de se connecter à Internet.	Les élèves s'engagent à : <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autre utilisateur. Chacun reste responsable de l'utilisation effectuée sous cette identification.</li><li>• A ne pas utiliser un autre code utilisateur.</li><li>• A prendre soin du matériel mis à disposition.</li></ul>

## **Respect des règles de déontologie informatique**

Droits	Devoirs
Chaque élève peut accéder aux ressources	Les élèves s'engagent à :

<p>informatiques de l'établissement pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</p> <p>Les informations de chaque élève seront protégées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter le réseau internet que dans le cadre d'un cours ou d'un travail pédagogique. Cette utilisation doit se faire dans le respect de la législation énoncée dans cette charte.</li> <li>• Accéder aux salles informatiques qu'avec l'autorisation d'un enseignant ou d'une personne susceptible d'assurer efficacement la surveillance de l'activité.</li> <li>• Pour des raisons de sécurité, ne pas utiliser de support de stockage amovible sur le réseau de l'école.</li> <li>• Respecter la charte d'utilisation de l'informatique expliqué et donné pour chaque élève au début du cycle III.</li> </ul>
---	---

## **Respect de la législation**

Droits	Devoirs
<p>Chaque usager peut accéder aux ressources numériques dont l'établissement est propriétaire et /ou qui sont libres de droit pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</p> <p>Les informations personnelles de chaque usager seront protégées, chaque usager pouvant demander à ce que sa vie privée soit respectée.</p> <p>Il sera demandé à l'utilisateur ayant réalisé des productions, son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.</p>	<p>Les élèves s'engagent :</p> <p><b><i>En matière de propriété intellectuelle</i></b>, à ne pas copier, ni échanger ou diffuser de la musique des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos depuis le réseau informatique de l'établissement. Ils s'engagent à respecter les autres et se protéger eux-mêmes dans le cadre de la communication et de la publications électroniques.</p> <p><b><i>En matière de droits de la personne</i></b>, à ne pas utiliser le réseau informatique pour diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.</p> <p><b><i>En matière de crimes et délits</i></b>, à ne pas visionner ou diffuser des documents à caractère raciste , xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).</p>

## **Sanctions en cas de non respect de la Charte**

En cas de non respect des obligations dans la Charte, des sanctions normalement prévues dans le règlement intérieur seront appliquées. S'y ajoutent des sanctions spécifiques comme l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le matériel informatique de l'Etablissement.

Signatures du Père ou de la Mère ou du tuteur légal de l'enfant

*Précédée de la mention lu et approuvé*